

22U2 Roye
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : Rue Du Colonel Sorlin - ZONE INDUSTRIELLE DU
MOULIN 80700 Roye
R.C.S. Amiens 840 422 091

**PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

La Société, **22U2 Roye**, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est sis Rue Du Colonel Sorlin - ZONE INDUSTRIELLE DU MOULIN 80700 Roye, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Amiens sous le numéro 840 422 091,

Représentée par Monsieur Jean-Paul DUERINCK son gérant,

Agissant en qualité d'associé unique et président de la société **22U2 Roye** (la « Société »), propriétaire de la totalité des 100 actions composant le capital social,

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la cession d'actions,
- Démission de Monsieur Jean-Paul DUERINCK de ses fonctions de président et nomination de Monsieur Xavier EMON en remplacement,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, prend acte que par acte sous-seing privé en date du 19 septembre 2024, Monsieur Jean-Paul DUERINCK a cédé l'intégralité des 100 actions représentant la totalité du capital social de la Société au profit de la société PYRAMYDS, SARL à associé unique au capital social de 500 euros, R.C.S. Paris 931 705 792, représentée par son gérant Monsieur Xavier EMON.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jean-Paul DUERINCK de ses fonctions de président, au 19 septembre 2024 et procède à la nomination de Monsieur Xavier EMON en remplacement.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption de ces décisions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par l'associée unique.

Société **22U2 Roye**
Représentée par Monsieur Jean-Paul DUERINCK.

